

# La quatrième licence mobile prépare son arrivée

Les conditions d'attribution de la 4ème licence 3G sont désormais plus précises. Le ministère des finances **doit publier au plus tard vendredi au Journal officiel le décret fixant les modalités financières** nécessaires pour s'en porter acquéreur.

A en croire le journal *Les Echos*, Bercy devrait donc fixer les modalités financières et officialiser le prix de **240 millions d'euros** réclamé par le gouvernement, d'ici la fin de la semaine.

Si nombre de sociétés, dont **Free et le consortium Virgin-Numéricable**, sont déjà sur la ligne de départ, une inconnue subsiste : le nombre de dossiers déposés. Selon le quotidien *Les Echos* « *ces derniers pourraient constituer le noyau dur d'un vaste groupement d'intérêts ouvert à d'autres partenaires français et étrangers. L'idée est de créer uneholdingayant une stratégie agressive de grossiste à destination des MVNO et de tout acteur s'intéressant au marché français* » .

Toujours est-il que les postulants vont devoir s'accommoder d'un spectre restreint attribué à la quatrième licence mobile. Seulement **un tiers des fréquences 2.1 GHz restantes (soit 5 MHz)** seront ainsi attribués. De même, le « gagnant » devra aller de son milliard d'euro pour pouvoir déployer son réseau.

Les candidats intéressés par la dernière licence 3G devraient avoir jusqu'au **29 octobre prochain** pour déposer leur dossier. L'Arcep devrait ensuite prendre quelques semaines de réflexion avant d'attribuer la licence en fin d'année, voire en début d'année prochaine.

Des [conditions seront à respecter](#) par les nouveaux entrants, à savoir une **couverture de 25 % de la population en deux ans, 80 % en huit ans**. Des engagements devront aussi être pris en faveur d'une ouverture aux MVNO qui peinent à agiter le marché. [Plus de concurrence](#) donc. A priori...